

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

Le huit du mois de septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 31 août 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Yannick JUNET, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BRUSQ

Délégations de fonctions du Conseil Municipal

Considérant que la notion de "marché public sans formalité préalable en raison de leur montant" ne correspond plus à aucune réalité juridique depuis l'abrogation du code des marchés publics, le point 1 de l'article 1 de la délibération du 9 juin a été rectifié comme demandé par le contrôle de légalité.

Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement non collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement non collectif de l'année 2019. Sur 103 installations contrôlées, 18 sont non conformes, soit un taux de conformité à 82.50 %. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement collectif de l'année 2019. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Convention location matériel salle des fêtes

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie locale, M. le Maire propose la location des tables, chaises et couverts pour les personnes qui souhaitent, de manière ponctuelle, organiser une manifestation, sans louer la salle des fêtes. Cette location est exclusivement réservée aux particuliers, associations de la commune, les mandats et les prête-nom étant interdits et susceptibles de sanctions. Le Conseil municipal approuve la convention qui fixe les modalités et décide d'appliquer les tarifs comme suit :

- Tables : 4 €/l'une
- Chaises : 1 €/l'une
- Couverts : forfait 30 €

Convention pour autorisation de pâturage sur des terrains communaux

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'optique de permettre l'entretien des espaces naturels, la Commune a la volonté de valoriser les différents modes durables de gestion qui favorisent la pérennité des terrains en nature de prés dont elle est propriétaire sur la commune. Ainsi, elle souhaite mettre en place des programmes de pâturages adaptés aux terrains concernés.

La parcelle concernée est cadastrée B1266 d'une superficie de 1085 m2 (nature : pré). Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'agriculteur, M. Simon Romain.

Tarifs municipaux

Service	Objet	Tarifs du 1.10.20 au 30.9.20	Votes
<u>Restauration scolaire</u>	Repas enfant/enseignantes/ personnel communal	3,70 € à partir du 01/09/2020	Unanimité
<u>Garderie</u>		Gratuite	
<u>Location salle des fêtes</u>	Hab extérieur	550 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Hab commune	360 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Associations de la commune d'intérêt général	1 gratuite par an mais le forfait nettoyage de 150 € reste à la charge de l'asso. sinon 230 € avec nettoyage pour les autres manifestations	Unanimité
	½ journée seule	115 € + 150 € nettoyage	Unanimité
	Caution	550 €	Unanimité
	Location à la journée/semaine	280 € (nett.inclus) hab. extérieur 150 € (nett inclus) hab commune	Unanimité
<u>Concession cimetière</u> <u>Arrêt concessions</u> <u>perpétuelles</u>	1 emplacement 30 ans 1 m X 2,45 m	270 €	9 voix pour/2 abstentions
Laisser 0,30 m ou 0,40 m entre	2 emplacements 30 ans 2 m X 2,45 m	440 €	9 voix pour/2 abstentions
	1 emplacement 50 ans	470 €	9 voix pour/2 abstentions
	2 emplacements 50 ans	640 €	9 voix pour/2 abstentions
<u>Concession</u> <u>Columbarium</u>	Case 45X45X45 : 30 ans Case 45X45X45 : 50 ans Cavurne 50X50X50 : 30 ans Cavurne 50X50X50 : 50 ans	585 € 955 € 895 € 1305 €	9 voix pour/2 abstentions
<u>Assainissement</u>	Participation Ass. Collectif (PAC)	1450 €	Unanimité
	M3 assaini	0.71 €	Unanimité
	Abonnement	52 €	Unanimité
	Contrôles AC/SAUR Du 1/1/2020 au 31/12/20	159.60 € TTC branchements existants 110.40 € TTC branchements neufs	
	Contrôles ANC/SAUR Du 1/1/2020 au 31/12/20	FO1 (conception) 117.70 € TTC FO2 (réalisation) : 135,30 € TTC FOCi (vente) : 148,50 € TTC	
<u>Photocopie</u> (*)	A4 la feuille A3 la feuille	0,15 €(gratuit pour associations) 0,30€	Unanimité - inchangé
<u>Bibliothèque</u>	Service municipal	Gratuit	

(*) Les photocopies aux particuliers seront gratuites pour l'élaboration des dossiers administratifs relevant de la mairie.

Reprises concessions abandonnées au cimetière

Il a été procédé le 26 novembre 2016 à un constat d'abandon d'un certain nombre de concessions dans le cimetière communal de St Georges de Baroille. Le délai légal de 3 ans étant écoulé, les modalités de la procédure étant respectées, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la reprise des concessions abandonnées et le charge de prendre les mesures qui s'imposent.

Désignation délégués au CNAS

M. le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2016 concernant l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS). A chaque renouvellement du conseil municipal, un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents doivent être désignés.

M. Sébastien GAY est désigné au sein du collège des élus.

Mme Eveline Durand est désignée au sein du collège des agents.

Adhésion au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I.)

Après avoir donné lecture des statuts du syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 2/7/20, le conseil municipal approuve ces statuts, adhère au syndicat et désigne Mme Josiane ARMAND, comme déléguée de la collectivité au sein du syndicat A.GE.D.I.

Location garage N° 3

M. le Maire rappelle la délibération du 17/09/2012 par laquelle la commune a proposé à la location deux garages sur trois. Le troisième garage est libre. M. Christian Casanova étant intéressé, le contrat a été signé au 1er août pour un montant de 40 €/mensuel. Le conseil prend acte de cette décision et l'approuve.

Décision modificative N° 3

Afin d'équilibrer les comptes d'opérations d'ordre 040/042, une décision modificative est votée comme demandée par Mme la Trésorière, à savoir : au compte 2158 : 4 € en dépenses, au compte 28041582 : 4 € en recettes.

Adressage - dénomination voie complémentaire

La pose des panneaux a été effectuée ainsi que la distribution des numéros. Le chemin desservant la parcelle N° B 1588 n'a pas été nommé. Le Conseil municipal décide de nommer ce chemin "Chemin de Pierre Bleue".

Questions diverses

Rentrée des classes : 118 élèves au sein du RPI ont fait leur rentrée dont 48 sur le site de St Georges. Les travaux de réfection du crépi du préau et reprise de la rampe d'accès sont terminés. Les peintures des classes auront lieu pendant les vacances de la Toussaint.

M. le Maire fait état d'un litige au sujet de l'utilisation par des particuliers d'un chemin privé (chemin d'accès à l'Aix après le pont en allant sur Nervieux). Une conciliation est en cours avec le propriétaire et la commune Nervieux.

M. Brusq fait le compte-rendu du syndicat de la Bombarde.

M. Simon fait le compte-rendu de la réunion du SIEL.

Concernant l'entretien des chemins communaux, M. Simon a programmé un rendez-vous avec l'entreprise BERTHELIER. Les travaux devront avoir lieu courant octobre.

M. Sébastien GAY fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat de Villerest. M. Perron est nommé Président, M. Bissuel 1^{er} Vice-président, M. Roche, 2^{ème} Vice-président.

Containers à la salle des fêtes : de plus en plus d'incivilités se répètent. Des cartons, ordures ménagères sont déposés près des containers alors qu'il y a une déchetterie à St Germain Laval. Pour palier à ce problème récurrent, il a été décidé d'enlever la haie pour que les containers soient à la vue de la route départementale. Un panneau sera posé pour rappeler la délibération DE_DEC17_01 du 18/12/2017 sur l'interdiction de déposer des ordures sous peine d'amende de 150 €.

M. le Maire informe des nouveaux horaires du secrétariat : afin de faciliter les démarches des administrés, le secrétariat sera ouvert tous les mardis de 16h30 à 18h30. Le secrétariat sera donc ouvert au public :

Mardi : 9 h à 12 h et 16h30 à 18h30

Jeudi : 9 h à 12 h

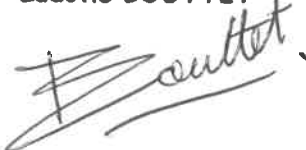
Samedi : 10 h à 12 h : permanence des élus.

En dehors de ces plages horaires, le secrétariat est joignable par téléphone, mail et M. le Maire peut recevoir sur rendez-vous.

Fin de la séance : 22h40

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Réunion Maire/adjointes : mardi 06/10/20 à 18h00

Prochaine séance : Mardi 13/20/20 à 20 h 00

Le secrétaire, Frédéric BRUSQ

